

le français d'Afrique :

une langue, un dialecte ou une variété locale?

Face à ce que nous appellerons, pour l'instant, le **français d'Afrique**, deux attitudes contradictoires peuvent être constatées (*).

La première, la plus fréquente, consiste à l'ignorer. Cette attitude est celle, par exemple, d'un récent dictionnaire du français vivant. Après avoir fondé sa publicité sur le fait qu'il recense, dans le vocabulaire courant du français contemporain, **les mots régionaux usuels et ceux de tous les pays de langue française**, il annonce plus modestement, dans l'introduction : « **à titre purement documentaire, nous présentons en fin d'ouvrage des tableaux des principaux belgicismes, canadianismes et helvétismes afin que nos amis de la Wallonie, du Québec, de la Suisse romande puissent voir en quoi leur vocabulaire diffère du vocabulaire général français** ». Aucune mention n'est faite du vocabulaire de « nos amis » d'Afrique Noire.

Cette conception restrictive d'une francophonie strictement limitée à trois pays — Canada, Belgique et Suisse — a été, jusqu'à ces dernières années, celle des Français de métropole et, il faut bien le constater, celle de nombreux universitaires.

En schématisant à peine, on peut dire que la connaissance de ce français ne dépassait pas, en général, celle de la publicité d'une célèbre poudre chocolatée (Ya bon Banania !) ou de Tintin au Congo (Missié toi y en a bon Blanc, toi y en a rester ici... Moi va salir moi...). Ce

français appartenait au domaine du folklore et non pas à celui de la linguistique.

Dans ces conditions il ne faut pas s'étonner que le français parlé en Afrique soit mal connu et même nié. Ainsi une tournure régionale dans l'œuvre de Claudel, C.F. Ramuz ou George Sand relève de la stylistique et mérite une glose (*). En revanche une tournure propre au français d'Afrique est un barbarisme, ou une incorrection. Elle ressortit à la grammaire et mérite des reproches, même si elle ne met pas en jeu l'intercompréhension et se trouve attestée dans plusieurs pays.

La deuxième attitude est celle de certains linguistes travaillant en Afrique : ils donnent à priori au français parlé au sud du Sahara le statut de langue, au plein sens du terme. Il est courant en sciences humaines de voir un chercheur s'efforcer à tout prix d'ériger l'objet de sa recherche en entité irréductible à toute autre. Dans le cas qui nous concerne, ce qui est, selon nous, une variété dialectale de français est promu indûment au rang de créole. C'est ainsi qu'il arrive d'entendre des linguistes américains parler du « créole ivoirien ». L'un d'eux n'hésite pas, d'ailleurs, au terme d'un bref séjour en zone rurale, à inclure ce « créole » dans la liste des langues qu'il comprend et parle, à côté de l'anglais et du français, et exactement sur le même plan que ces langues.

D'autres plus circonspects se contentent de postuler l'existence d'un pidgin ivoirien, ou togolais, ou dahoméen... ou plus généralement africain.

Comme nous le verrons en nous appuyant essentiellement sur l'exemple de la Côte-

(*) Ce texte reprend, pour l'essentiel, les conclusions d'un article à paraître prochainement sous le titre : « French in Ivory Coast, Dahomey and Togo » dans l'ouvrage « French outside of France ». Mouton, La Haye.

(*) Glose : brève annotation pour expliquer un mot difficile, éclaircir un passage obscur.

d'Ivoire, les problèmes posés par la définition et la description du français parlé en Afrique s'avèrent beaucoup trop complexes pour qu'on puisse leur fournir d'emblée autre chose que des solutions partielles et partiales. En effet le statut d'une langue à fonction véhiculaire n'est jamais neutre. De ce fait, les enquêtes rapides à base de questionnaires risquent de refléter les subjectivités cumulées de l'enquêteur et de l'enquêté. Le recours à la statistique et au traitement sur ordinateur n'apporte alors que des garanties illusoires.

Dans le cadre restreint de cet article, il ne nous est pas possible de traiter à fond les différents aspects du problème.

Nous nous bornerons donc à préciser les questions et à exposer certaines des conclusions — provisoires de toute évidence — auxquelles nous sommes parvenu au terme d'analyses de corpus divers. Pour plus de détails, le lecteur pourra se reporter à la soixantaine de titres énumérés dans notre bibliographie concernant le français en Côte-d'Ivoire, au Dahomey et au Togo (*).

c'est quoi
ça même? **

La première question à poser embarrasse par sa simplicité même : qu'est-ce que « parler français » en Afrique ? Dans une région monolingue, l'Ile-de-France par exemple, la réponse est relativement claire encore que tous les locuteurs n'utilisent pas de la même façon les ressources de l'outil linguistique et ne disposent pas, en particulier, du même éventail de niveaux de langues.

En Afrique la situation est plus complexe. Il n'y a pas des énoncés français face à des énoncés en langue négro-africaine mais on passe progressivement des uns aux autres. Un vaste corpus permet de dégager un continuum de formes. Nous empruntons à l'un de nos articles à paraître une série d'énoncés ayant tous, sur le plan de la dénotation, le même contenu informatif. Notons que tous ces énoncés

peuvent se rencontrer en Côte-d'Ivoire, parfois chez un même locuteur selon les situations de communication. Précisons également que la liste pourrait être allongée.

1. *Il serait nécessaire de déplacer ce véhicule.*
2. *Il faut pousser l'auto.*
3. *Faut l'pousser c'te bagnole.*
4. *Faut pousser camion (-là).*
5. *Na ka pousser camion (-là).*
6. *A ka mobili pousser.*
7. *A ka mobili nyoni.*
8. *Ke gi le kê εε*

Cette liste met en évidence la difficulté essentielle de l'étude du français d'Afrique : où s'arrête le français et, parmi les énoncés que nous retiendrons comme « en français », comment introduire des subdivisions ? En effet, on passe progressivement d'un français de niveau soutenu à une langue totalement étrangère. Faute de critères qualitatifs rigoureux, on risque de décrire de proche en proche, à partir du français le plus recherché, toutes les langues négro-africaines des pays concernés. Le problème de la mise au point de ces critères qualitatifs sort du cadre de notre article. Nous nous contenterons donc de proposer un certain découpage, étant bien entendu qu'il repose encore, en partie, sur des critères subjectifs.

Les énoncés (1), (2) et (3) appartiennent au français métropolitain dont ils constituent trois niveaux (soutenu, standard, vulgaire). Malgré des traits caractéristiques que nous décrirons ci-dessous, ils seraient compris de tout francophone. Même en France des traits phonologiques et prosodiques permettent dans une certaine mesure de situer socialement et géographiquement le locuteur.

En Côte-d'Ivoire, on peut rencontrer chez les locuteurs ivoiriens ayant fréquenté l'école primaire, la connaissance au moins passive de ces trois niveaux de langue. Selon le degré d'acculturation (durée relative de la scolarité ou de l'urbanisation, séjours éventuels en France) et le substrat linguistique, on repérera des traits spécifiques plus ou moins marqués par rapport au « français central » (par cette expression nous désignons la norme plutôt floue qu'on qualifie généralement de « bon usage » et qui se veut géographiquement non marquée). Ainsi l'énoncé (1) peut être prononcé, selon les locuteurs, avec :

a) Des r roulés ou plus souvent « flapped » (un battement);

(*) Nous ne pouvons faute de place publier ici la très complète bibliographie de l'auteur mais nous la tenons à la disposition des lecteurs qui désirent se la procurer.

(**) Il s'agit d'une expression très courante en Côte d'Ivoire pour indiquer l'étonnement, la surprise, la curiosité. Une pièce de théâtre ivoirienne porte ce titre : « C'est quoi ça même ? »

b) Des confusions *a* / *ε* *sérait, dé déplacer* ou *i* / *y* (*véhikile*) pouvant entraîner, par hypercorrection des prononciations *nacessaire, daplacer*.

c) Une syllabation plus nette, plus hachée qu'en français central, avec tendance à prononcer tous les *e* dits muets dont la suppression entraînerait des groupes consonantiques difficiles à prononcer.

d) Un schéma intonatif inusité en français, comme une descente « en terrasses » ou une alternance de syllabes hautes et de syllabes basses.

e) Une appréciation parfois hésitante des niveaux de langue pouvant par exemple amener le mot familier *bagnoles* de l'énoncé (3) dans l'énoncé (1).

f) Au point de vue lexical on peut voir aussi apparaître des unités non recensées dans les dictionnaires français, ou recensées avec des acceptions différentes. Par exemple, à la place de *auto* dans l'énoncé (2) : *compteur* (= taxi), *mille-kilos* ou *gbaka* (= camionnette pour le transport des voyageurs), *camion* (= conduite intérieure, type 404 break), *bâchée* (= camionnette couverte d'une bâche), *babi* (= Citroën 2 CV ou Dyane)...

Nous avons pris un énoncé (1) relativement simple et qui ne fait apparaître, pour les points (a), (b) et (c), que des faits d'interférence courants, c'est-à-dire un noyau de constantes qu'on pourrait attribuer à un substrat commun ou, plus exactement, à ce qu'il y a de commun dans les différents substrats. Mais, en réalité, il existe des différences sensibles entre, par exemple, le français d'un Ivoirien dont la langue maternelle est l'agni, et celui d'un Ivoirien d'origine sénoufo.

Quoi qu'il en soit, les énoncés (1), (2), (3) plus ou moins affectés des traits (a), (b), (c), (d), (e), (f) ressortissent sans conteste au français. Malgré les difficultés que peuvent poser dans certains cas les confusions au niveau phonologique, ces énoncés sont compris sans trop de peine par un membre de la communauté francophone. Disons nettement qu'ils ne diffèrent pas plus, en moyenne, du français central que ne le font des énoncés en français, québécois ou toulousain.

Passons à l'autre extrémité du continuum : (8) est un énoncé en alladian, langue des lagunes de Côte-d'Ivoire. Il peut se traduire mot à mot par : *ça/veut/que/pousser/auto*. Tous les mots appartiennent au fonds lexical alladian, le mot *εε*, qui signifie à l'origine *pirogue*, a vu son sens s'étendre à tout véhicule à quatre roues. On pourrait, à la place de cet énoncé, en

proposer une cinquantaine d'autres ayant le même sens, et ceci sans quitter le domaine linguistique proprement ivoirien.

L'énoncé (7) est un énoncé en dioula véhiculaire. Les morphèmes (*) et l'ordre des mots sont ceux d'une langue mandé. Seul le mot *mobili* est un emprunt, assimilé, au français *automobile* : il se rencontre d'ailleurs dans la plupart des langues ivoiriennes. Cet énoncé (7) relève donc manifestement de la linguistique négro-africaine, comme l'énoncé (8).

Dans l'énoncé (6) l'ordre des mots est conforme au modèle africain, plus précisément mandé. De même les morphèmes appartiennent au fond africain. En revanche les lexèmes (**) sont français, plus ou moins assimilés.

Un autre exemple, pris au hasard parmi des centaines relevés par notre collègue G. Dumestre, nous montrera que tous les lexèmes peuvent être empruntés au français sans modification aucune :

i yé **bac série** jum'en **préparer**

tu/morphème/bac/série/lequel/préparer

Quelle série du bac(calauréat) prépares-tu ?

Selon nous, malgré l'abondance des mots français, cet énoncé relève entièrement de la linguistique négro-africaine, comme relève du français, et non de l'anglais, une phrase telle que « la pin-up sexy du Palm-Beach flirte dans le hall avec le steward des Nigeria Airways ».

Avant de passer à l'énoncé (5), il nous faut nous poser une question : n'existe-t-il pas des énoncés où même les mots grammaticaux seraient français mais où l'ordre des mots resterait celui d'une langue africaine ? Ces énoncés existent, comme le note Dumestre, qui constate que des morphèmes français peuvent être employés à la place des équivalents dioula. De tels énoncés mixtes se rencontrent dans deux cas :

a) Un Africain illettré tente de parler français alors qu'il n'a dans cette langue qu'un bagage lexical réduit, et qu'il ignore les règles de combinaison qui régissent la phrase française : il calque la phrase qu'il veut française sur la structure spécifique de sa langue.

b) Un Africain n'ayant retenu de la langue africaine, qu'il veut employer, que les schémas

(*) *Morphème : la plus petite unité linguistique substituable dans une phrase, toujours pris dans le sens d'une unité grammaticale.*

(**) *Lexème : signe minimal de signification.*

de combinaison, alors qu'il a oublié la plupart des mots, même grammaticaux.

On se trouve là en présence d'un véritable **sabir**. En situation une telle variété de langue permet à deux locuteurs d'ethnie différente de se comprendre dans le cadre d'une communication rudimentaire. Selon nous la plupart des énoncés de la « chronique de Moussa » dans l'hebdomadaire Ivoire-Dimanche appartiennent à ce type. Quelques-uns de ces énoncés construits sur la structure des langues africaines les plus répandues (dioula, baoulé...) sont devenus de véritables stéréotypes et sont employés par des locuteurs ne sachant pas parler ces langues. Les marques de temps, de genre, de nombre... sont supprimées, ou plus souvent employées en variante libre.

Cela donne des phrases du type : *lé Dié i lé défendi nous qué faut pas nous bouffé, parcé qué si nous bouffé nous va mort*. (La création, disque enregistré par l'abbé Kodjo.)

Traduction : *Dieu nous a défendu de manger (le fruit) car si on (le) mange on va mourir*.

On peut faire subir de profondes modifications à un tel énoncé : il reste tout aussi compréhensible (ou incompréhensible) pour un Ivoirien illettré. L'expérience nous a d'ailleurs prouvé que le message passait plus facilement sous la forme suivante : *dié i défendé bouffer, si tu bouffer tu va mort*. En fait le sens se trouve pour l'essentiel dans les mots-pleins, les mots grammaticaux ont peu d'importance dans le cadre d'une telle communication sommaire et souvent en situation.

Notons en passant que la plupart des verbes, dans ce type de langue, sont invariables et se terminent par **é** qui paraît être le **er** des infinitifs du 1er groupe étendu à tous les verbes : « *tu prener, tu parler, tu vender = tu prends, tu pars, tu vends* ».

En définitive nous ne pensons pas avoir rencontré de parler employant des mots français plus ou moins déformés sur des structures originales qui présenteraient une certaine stabilité et une certaine généralité. En d'autres termes, les énoncés en français simplifié que nous rencontrons ne nous paraissent pas présenter, aux plans de la phonologie, de la morphologie, de la syntaxe, du lexique, une homogénéité suffisante pour qu'on puisse parler d'un pidgin et, à plus forte raison, d'un créole. Une telle affirmation ne traduit cependant que notre expérience personnelle. Pour avoir une valeur scientifique elle

devrait être fondée sur l'analyse d'un important corpus enregistré.

Compte tenu de l'emprise des mass-media et des efforts de scolarisation, il nous paraît exclu, dans les circonstances actuelles, que puisse s'établir un véritable pidgin à base de français. En contact permanent avec des variétés de français à statut plus élevé, les formes rudimentaires de français tendent, chez un même locuteur, à se rapprocher des formes valorisées : ce qui entraîne l'absence totale de stabilité dont nous avons parlé.

Au Togo et au Dahomey où le français n'assure pas réellement une fonction véhiculaire et se trouve de ce fait employé par des locuteurs bien déterminés dans des situations bien précises, les conditions sont encore moins favorables à la formation d'un pidgin ou d'un créole : les codes ont peu d'occasion de s'influencer.

Consacrons-nous maintenant aux énoncés (4) et (5) pour constater que, contrairement à (6), (7) et (8), ils appartiennent bien au français. En effet l'ordre des mots est conforme au modèle français et ce critère syntaxique nous paraît primer le critère morphologique (présence et identité des mots grammaticaux) et naturellement le critère lexical (ressemblance au niveau des mots pleins).

La suppression de l'article défini est fréquente dans les français d'Afrique. Il s'agit apparemment d'un fait d'interférence dont l'origine se trouve dans la structure grammaticale des langues négro-africaines qui ne marquent pas systématiquement, pour la plupart, les oppositions singulier/pluriel et défini/indéfini.

Le *là* postposé aux nominaux joue le rôle de déictique (*), c'est un fait attesté dans la plupart des français d'Afrique, mais aussi dans les créoles antillais.

La suppression du *il* impersonnel (4) et l'emploi de « *na ka* » pour « *il n'y a qu'à* » (5) sont des faits attestés dans les formes familières ou populaires du français de France.

Les énoncés (4) et (5) ne sont pas forcément compris par tout francophone, compte tenu des écarts dans le schéma intonatif et dans la réalisation des phonèmes (**): nous en ferons un dialecte du français.

(*) Déictique : élément grammatical qui ajoute une précision quant à la situation de la personne ou de l'objet signifié par rapport au locuteur.

(**) Phonème : élément sonore du langage articulé considéré comme une unité distinctive.

situations de communications

Provisoirement nous proposons donc quatre subdivisions permettant d'introduire une classification parmi les énoncés que l'on peut relever en Côte-d'Ivoire, mais aussi dans d'autres pays africains :

● **Le français local.** C'est en quelque sorte la variété reconnue. Ceux qui la possèdent disposent à la fois de plusieurs niveaux de langue, du soutenu au familier, et des variétés de langue énumérées ci-dessous (français dialectal, sabir et langue(s) africaine(s)).

Par rapport au français central, les français locaux ivoirien, togolais, dahoméen... ne présentent que des *particularités* ou des *traits* dont on peut faire assez rapidement l'inventaire. Décrire totalement ce français comme une variété à part équivaldrait à refaire, pour l'essentiel, la grammaire du français écrit et parlé. De même son dictionnaire ne se distinguerait que par un taux très faible d'innovations tenant pour la plupart à la spécificité du milieu physique et du milieu socio-culturel (néologie ^(*) de nécessité). Le français local est l'équivalent des français régionaux de l'hexagone : français de Marseille, de Toulouse, de Lille.

● **Le français dialectal,** qu'on peut appeler « français du marché » ou « français de la rue » et que certains auteurs ont désigné du nom de « français populaire ». A ce niveau est ressenti le besoin d'une description grammaticale et lexicale. Les écarts ne sont plus des particularités mais des différences notables. Au niveau du lexique, par exemple, les glissements de sens sont nombreux et tous les néologismes ne peuvent s'expliquer par la néologie de nécessité. Il faut donc élaborer une grammaire et un dictionnaire du français dialectal ivoirien, dahoméen ou togolais étant bien entendu que le travail reste descriptif et qu'il n'est pas envisagé de proposer le français dialectal comme norme.

La phonologie pose un problème plus délicat car il semble bien qu'elle demeure plus étroitement tributaire du substrat linguistique

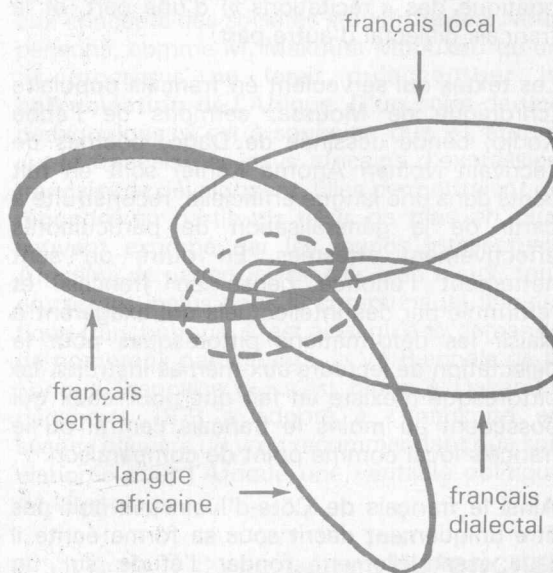
de chaque groupe ethnique et que, de ce fait, elle manque d'homogénéité.

● **Le sabir franco-africain.** Il ne relève selon nous ni de la linguistique négro-africaine, ni de la linguistique française. Son instabilité et son hétérogénéité enlèvent à la fois toute possibilité et tout intérêt à la description. Le trait dominant de ce « petit-nègre » ou « petit-français » est d'être essentiellement fluctuant, et difficile à circonscrire autrement que par des traits négatifs : ce n'est ni français ni négro-africain.

● **Les langues africaines.** En général parmi ces langues, les véhiculaires sont beaucoup plus perméables aux emprunts que les autres. Ces emprunts peuvent concerner les mots grammaticaux et fournir la majorité des monèmes ^(*) de la phrase. Néanmoins la caractéristique essentielle des énoncés de cette variété est qu'ils conservent l'ordre des mots des langues africaines.

Cet essai de classification ne résout pas tous les problèmes de délimitation et de description. En effet, l'expérience montre qu'un locuteur qui possède le français local possède en général le français dialectal et une ou plusieurs langues africaines. A l'occasion il est capable de comprendre le sabir et d'y répondre dans le même parler. Parmi cet éventail de possibilités, le choix s'effectue en fonction de la situation de communication, parfois en fonction du thème.

Les catégories que nous avons essayé de définir forment comme une chaîne.



(*) **Néologisme :** mot nouveau ou acception nouvelle d'un mot existant déjà dans la langue.

(*) **Monème :** unité significative minimale que l'on peut isoler dans le discours.

Dans ce schéma le sabir est représenté par un cercle en pointillé qui recoupe les différents ensembles.

Ainsi, dans la réalité, un même locuteur peut, au cours d'une conversation animée, passer d'une variété à une autre ou d'une langue à une autre. Tout le problème consiste donc non seulement à effectuer un choix parmi les informateurs mais aussi à sélectionner les textes qui seront retenus pour le corpus. Dans certains cas il nous paraît même indispensable d'éliminer certains énoncés.

Sans guide méthodologique rigoureux la description représente un véritable rocher de Sisyphe : l'objet multiforme aux contours indéterminables ne peut être circonscrit.

D'un point de vue plus pratique, le français de Côte-d'Ivoire par exemple ne doit pas être uniquement écrit sous sa forme écrite. Les énoncés en français dialectal ne font qu'affleurer dans la langue écrite car celui qui possède la maîtrise du code graphique du français a au moins accompli une scolarité primaire complète (six ans en principe, mais compte tenu du taux très élevé de redoublement, on peut tabler sur une durée moyenne de neuf ans). De ce fait il ne confie à l'écrit que les formes les plus valorisées du français : français local ou, le plus souvent, une sous-variété qui mériterait à elle seule une description et qu'on peut appeler le « **français scolaire** ». Il s'agit d'une langue artificielle, résultat d'un jeu complexe d'interférences entre le français littéraire des bons auteurs (voire le français poétique des « réceptions ») d'une part, et le français dialectal d'autre part.

Les textes qui se veulent en français populaire (chronique de Moussa, sermons de l'abbé Kodjo, bande dessinée de Dago, poèmes de l'écrivain ivoirien Anoma Kanié) sont en fait écrits dans une langue artificielle, reconstruite à partir de la généralisation de particularités effectivement attestées. En outre on sent nettement l'énoncé pensé en français et reformulé par des intellectuels qui exagèrent à plaisir les déformations pittoresques pour la délectation de lecteurs eux-mêmes instruits. Le pittoresque n'existe en fait que pour ceux qui possèdent au moins le français central ou le français local comme point de comparaison.

Ainsi le français de Côte-d'Ivoire ne doit pas être uniquement décrit sous sa forme écrite il faut essentiellement fonder l'étude sur un corpus oral recueilli en différents points du territoire ivoirien auprès de locuteurs ayant des statuts sociaux et des degrés d'acculturation différents, (les deux faits sont souvent liés).

L'analyse de ce corpus d'environ 200 000 mots devrait, selon nous, fournir l'essentiel, sinon la totalité des faits de prononciation, de prosodie et de syntaxe. Mais il serait insuffisant pour faire ressortir toutes les particularités lexicales qui sont liées de très près au thème traité. Il nous paraît nécessaire de procéder différemment pour le lexique. La technique du questionnaire systématique, efficace pour une langue étrangère homogène, est ici tout à fait inadéquate. L'enquête se tient sur ses gardes et si on lui demande comment il dit « *cette femme a eu un enfant* », il répètera exactement la formule de l'enquêteur, même s'il emploie lui-même l'expression « *gagner un enfant* ». Il nous paraît plus efficace de procéder en deux temps pour compléter l'analyse du corpus oral.

- Relevé des écarts des situations normales de communication, dans des copies d'élèves, dans des interviews, des articles de journaux, des lettres. On aboutit ainsi, à partir d'un corpus très vaste, à un sous-corpus déjà élaboré.

- Dans un second temps, il faut maintenant déterminer quels sont, dans ce sous-corpus, les faits de langue qui nous intéressent par rapport aux faits de parole qui ne présentent pas un caractère suffisant de généralité.

L'établissement du sous-corpus dépend en partie de l'attitude et de la personnalité des descripteurs plus ou moins puristes ou laxistes. En effet on risque de classer comme particularités du français dialectal de Côte-d'Ivoire des traits qui se rencontrent en fait dans le français régional ou dans le français central de niveau relâché. Inversement, pour un observateur établi depuis assez longtemps dans le pays, certains écarts peuvent apparaître comme faisant partie de la norme du français central. En recoupant plusieurs sources d'information on peut remédier à ces difficultés.

La distinction **fait de langue/fait de parole** est plus délicate : elle pose en fait le problème de l'évaluation du degré de généralité d'un terme ou d'un tour. Les deux critères à retenir sont d'une part la fréquence d'occurrence, d'autre part la répartition géographique et sociale. Pour qualifier ce degré de généralité on peut envisager la constitution d'un échantillon représentatif d'Ivoiriens choisis comme informateurs de référence en fonction de leur niveau social, de leur origine géographique, de leur niveau d'instruction, de leur durée d'urbanisation. Aux informateurs de cet échantillon pris séparément, seraient proposées les phrases contenant le terme ou l'expression dont on cherche à connaître le degré de généralité. On demanderait à chacun s'il a déjà entendu le mot

proposé et, dans l'affirmative, on lui demanderait de donner des explications. Voici par exemple différents verbes retenus par le sous-corpus ivoirien et classés selon un ordre de généralité décroissant :

siester	faire la sieste
chicotter	frapper avec un fouet, une baguette, une lanière
botter	donner un coup (pas nécessairement de pied)
cabiner	aller à la selle
absenter	manquer un rendez-vous avec quelqu'un
grever	faire grève
pardonner	marchander, demander pardon
limer	frapper d'un coup sec
devirger	déflorer
enceinter	engrosser
torcher	éclairer avec une lampe-torche
lancer	donner un coup de lance
flécher	percer d'une flèche
balancer	utiliser une balance, peser
commissionner	faire des commissions
amender	infliger une amende

Tous ces mots sont très courant. Les suivants paraissent être moins répandus :

cadeauter	faire un cadeau
signer	faire un signe
friquer	gagner de l'argent
dévisager	ne pas connaître le visage (une seule occurrence).

D'autre part, faire **caïman** (= se relever le soir après le passage du surveillant d'internat), **roder** (= prendre une bille), **cegotter** (= se lancer une bille d'une certaine façon), appartiennent à l'argot scolaire.

Cette enquête sur un échantillon représentatif auquel on applique un questionnaire portant sur les éléments d'un sous-corpus, doit permettre de retenir ou d'exclure un écart. La méthode a priori plus scientifique qui consisterait à **tout** décrire ce qui a été relevé sans discrimination nous paraît inapplicable.

En conclusion, nous pensons que le fait de ne pas considérer le français parlé en Afrique comme une langue nettement individualisée

n'enlève rien à l'intérêt de l'enquête. Les écarts relevés par rapport au français central sont de deux types.

- Certains sont nécessaires au français afin qu'il puisse exprimer une réalité socio-culturelle très différente de celle de l'hexagone. Le français central ne peut, tel quel, suffire à désigner la flore, la faune, la technologie, les us et coutumes des pays concernés. Il faut donc accueillir les termes nécessaires. On songe à la Pléiade qui recommandait d'emprunter des mots nouveaux aux dialectes provinciaux « quand tu n'en auras point de si bons et de si propres en ta nation ». Ces écarts relèvent donc de la néologie de nécessité.

- Certains écarts mettent en jeu l'intercompréhension entre francophones. C'est d'ailleurs dans cette frange d'écarts que la plupart des fautes relevées chez les élèves ivoiriens prennent naissance. Nous pensons que l'interférence directe langue africaine —> français scolaire est assez rare. Le plus souvent l'interférence est « médiatisée » et « réactivée » par le français dialectal plus proche de la variété enseignée que ne l'est la langue maternelle.

Ces écarts devraient être corrigés pour que l'on n'aboutisse pas à une rupture de l'intercompréhension entre francophones. Un créole africain, outre qu'il favoriserait un clivage à base sociale, serait selon nous néfaste. Une telle langue perdrait la qualité de langue internationale sans pour autant présenter d'avantages notables sur les langues africaines, hormis peut-être une plus grande ouverture du lexique aux concepts des sociétés industrialisées. Nous pensons, comme M. Makouta Mboukou qu'un tel processus ne ferait **qu'accentuer la balkanisation** de l'Afrique. D'un point de vue pédagogique, il est à souhaiter que les études sur le français des pays africains d'expression française se développent. Elles permettraient de répondre en partie au désir de plus en plus souvent exprimé par les jeunes intellectuels Africains de parler un français bien à eux, tout en restant inclus dans la communauté linguistique francophone. C'est ainsi qu'à la demande de nombreux participants, la Ve Biennale de la Langue Française qui s'est tenue à Dakar en décembre 1973 a adopté à l'unanimité en séance plénière un vœu recommandant que soit élaborée pour l'Afrique une véritable politique de la néologie.

Laurent DUPONCHEL